



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4262

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable
déléguée aux sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagnorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4262**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,

- d'autre part, avec Lyonnaise des eaux France au titre de 2 contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat avec la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI) du 6 décembre 1971 et contrat SEREPI du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1er janvier 2003, puis transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010 par fusion absorption de la SDEI par Lyonnaise des eaux.

Par délibération n° 2012-2135 et n° 2012-2136 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a prononcé la caducité de ces contrats au 2 février 2015.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de 30 ans. Par délibération n° 2012-3378 en date du 12 novembre 2012, le Conseil de communauté a prononcé la résiliation unilatérale.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon est compétente, depuis le 1er janvier 2008, dans le domaine de l'eau potable sur les Communes de Givors et de Grigny. Depuis le 1er janvier 2012, la société dédiée SE2G, filiale de Saur France, est titulaire du contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur ces 2 communes jusqu'au 2 février 2015.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2012, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2012 :

Veolia eau		2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 054	3 058	3 064	0,2	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	93 124	91 542	91 067	- 0,5	↘
	dont usine de secours (milliers de mètres cubes)	1 759	1 063	3 291	208,1	↗
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	76 409	75 444	74 430	- 1,3	↘
	nombre d'abonnés	278 210	282 474	286 719	1,5	↗
finances	produits d'exploitation	107 677 k€	109 488 k€	105 518 k€	- 3,6	↘
	charges d'exploitation	94 639 k€	98 631 k€	101 991 k€	3,4	↗
	résultat avant impôts	13 038 k€	10 857 k€	3 512 k€	- 67,7	↘

Lyonnaise des eaux France		2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	746	746	752	1,5	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	5 017	4 883	4 997	2,3	↗
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	8 213	8 119	8 193	0,9	↗
	nombre d'abonnés	49 266	49 957	50 543	1,2	↗
finances	produits d'exploitation	15 338 k€	15 591 k€	16 429 k€	5,3	↗
	charges d'exploitation	13 508 k€	13 812 k€	14 637 k€	6,0	↗
	résultat avant impôts	1 830 k€	1 779 k€	1 792 k€	0,2	↗

SE2G		2012	Variation 2011-2012
activité	longueur du réseau (km linéaire)	153	Pas de comparaison possible entre ancien et nouveau contrat
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	1 099	
	nombre d'abonnés	10 059	
finances	produits d'exploitation	780 k€	
	charges d'exploitation	904 k€	
	résultat avant impôts	- 124 k€	

En ce qui concerne l'activité, l'année 2012 est marquée par :

- une légère baisse annuelle des volumes d'eau produite (- 0,3 %) et facturée (- 2,2 %) ; ces indicateurs sont plutôt orientés à la baisse sur une longue période (15 ans),
- une hausse des volumes produits au niveau de l'usine de secours due à trois essais de fonctionnement en secours à plein régime pendant 72 h en 2012 contre un seulement en 2011. Par ailleurs, l'usine a fonctionné en appoint à mi capacité pendant la période de lâchers de barrages suisses pour protéger le champ captant,
- un nombre d'abonnés qui augmente de 2,3 %, en hausse régulière sur une longue période en partie due à l'individualisation de compteurs et de contrats dans les immeubles anciens et au développement de l'agglomération,
- un rendement en légère baisse sur le secteur Lyonnaise des eaux à 83,6 % contre 84,2 % en 2011 ; un rendement en légère hausse sur le secteur Veolia à 83 % contre 82,2 % en 2011 ; un rendement en forte chute sur le secteur Saur à 64,4 % contre 78,2 % en 2011, due en partie à des fuites et une mauvaise appréhension du réseau pour cette 1ère année d'exploitation. Au global, le rendement se situe à 81,7 % sur le territoire communautaire,
- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Communauté urbaine) de 0,6 %,
- une hausse du prix de l'eau (+ 3,1 %).

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

Veolia eau

Veolia eau enregistre une forte baisse de son résultat.

Cette baisse est principalement due à un changement de méthode comptable sur la comptabilisation des produits des abonnements perçus par avance qui sont désormais rattachés à l'exercice auquel correspond le service et non plus à l'exercice d'émission de la facture. Cela entraîne une baisse d'environ 7,9 M€ de produits d'abonnements. Ce changement de méthode comptable n'a d'effet sur les comptes que pour l'année de changement de méthode. Sans changement de méthode, la baisse de produits d'abonnement aurait eu lieu la dernière année du contrat, le délégataire ne pouvant inscrire en produits les parts abonnements perçues par avance pour le compte du nouveau délégataire.

L'augmentation des charges est essentiellement consécutive à l'accroissement du volume des charges d'amortissement dû à la fin anticipée des contrats en février 2015.

Lyonnaise des eaux France

Lyonnaise des eaux France enregistre un résultat stable.

L'augmentation des produits est principalement due à la progression du nombre d'abonnés, des volumes facturés et à la hausse du prix de l'eau. Par ailleurs, le montant des travaux exclusifs réalisés est en augmentation.

La hausse des charges est due à la hausse des travaux exclusifs, corrélativement à la hausse des produits correspondants, à la hausse de la masse salariale et à la hausse de l'amortissement des équipements informatiques.

SE2G

Le résultat négatif s'explique, d'une part par un chiffre d'affaires moins important que prévu dû à une mauvaise transmission de base abonnés entre nouveau et ancien délégataire, d'autre part par des charges salariales plus importantes que prévues.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 14 octobre 2013. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 octobre 2013, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2012 produits par les sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G au titre des délégations de service public de production et de distribution d'eau potable exploitées par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.